

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 038-213804511-20210629-2021_053-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le **29 JUIN**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	23/06/2021
Présents :	19	Date d'affichage :	23/06/2021
Votants :	23	Date de publication :	01/07/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle, GEORGES Corinne, HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie, NOUET Sylviane, TIRANNO Gina ;
Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CIOCCIO Piétro ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, NESMOZ David, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, 19

Etaient absents excusés : BELMONTE Sophie (pouvoir à S. Dechanoz), DUHAMEL Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), GARNIER Sophie (pouvoir à G. Aguiar), SAETERO Soledad (pouvoir à F. Develay),

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

DELIBERATION n° 2021-053

**RESSOURCES HUMAINES
Renouvellement convention PEC**

Rapporteur : Jérôme GRAUSI

Monsieur Jérôme GRAUSI, rappelle à l'assemblée la décision du 14 août 2020, d'embauche de Madame Julie BALLIGAND en Convention Parcours Emploi Compétence (PEC) en date du 17/08/2020 pour une durée de un an à raison de 35 heures par semaines.

La commune a la possibilité d'obtenir une nouvelle convention (PEC) avec une pris en charge à hauteur de 40 %, le maire propose de renouveler le contrat de Mme Julie BALLIGAND pour une nouvelle période de 9 mois à compter du 17/08/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Parcours Emploi Compétences avec Mme Julie BALLIGAND, pour une durée de 9 mois à compter du 17/08/2021 et jusqu'au 16/05/2022 à raison de 35 heures par semaine pour les travaux de mise à jour de l'adressage et l'accueil du public.
- ✎ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

